



Doc. 16363
20 avril 2026

Violences et discours de haine contre les responsables politiques: une menace pour la démocratie

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, paragraphe 20.1, après les mots « lorsque c'est nécessaire », insérer les mots suivants :

« ; à légiférer ou à renforcer la législation afin d'interdire ou de limiter la divulgation, par les services répressifs, d'informations concernant des enquêtes en cours impliquant des responsables politiques à un stade initial sans autorisation judiciaire préalable, »

Déposé par:

SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
BRICO Christophe, Monaco, PPE/DC
PASQUIER-CIULLA Christine, Monaco, PPE/DC
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC

1. 2026 - Deuxième partie de session

